

HENRI- PAUL GALIBERT

**EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES**

**ASSOCIATION
ORCHESTRE DE MASSY
1 AVENUE DU GENERAL De GAULLE
91300 MASSY**

**Rapport du
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur les COMPTES ANNUELS
Exercice Clos-le
31 Décembre 2018**

**22, RUE LEO DELIBES 92330 SCEAUX
Membre d'une association agréée, acceptant les règlements par chèque
Siret 38831863600015**

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels de l'association.

Responsabilités du bureau et des personnes constituant la direction de l'association relatives aux comptes annuels

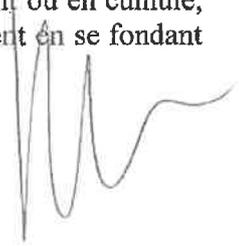
Il appartient à la direction de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier et le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

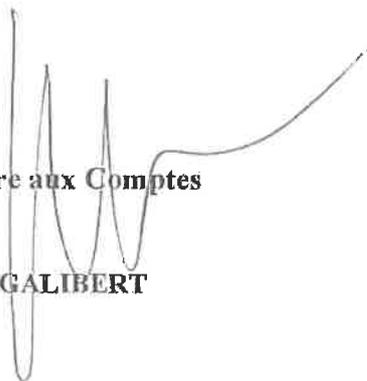
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sceaux, le 2 Mai 2019

Le Commissaire aux Comptes

Henri Paul GALIBERT



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	6 356,93	6 356,93		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	19 110,79	16 695,58	2 415,21	4 313,47
Autres immobilisations corporelles	11 608,77	11 218,15	390,62	831,64
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	37 076,49	34 270,66	2 805,83	5 145,11
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	6 338,93		6 338,93	3 981,79
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	87 813,36		87 813,36	47 737,92
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	3 198,18		3 198,18	
Etat, Impôts sur les bénéfices	20 225,00		20 225,00	22 859,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 188,35		2 188,35	2 548,25
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement	15,24		15,24	15,24
Disponibilités	151 489,27		151 489,27	179 821,59
Charges constatées d'avance	3 778,18		3 778,18	586,45
TOTAL ACTIF CIRCULANT	275 046,51		275 046,51	257 550,24
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	312 123,00	34 270,66	277 852,34	262 695,35

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	112 920,33	104 903,45
Résultat de l'exercice	-5 145,61	8 016,88
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	107 774,72	112 920,33
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		28 259,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		28 259,00
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	11,10	4,60
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	11,10	4,60
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 367,35	24 031,95
<i>Personnel</i>	53 195,37	25 957,38
<i>Organismes sociaux</i>	58 551,45	41 392,99
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	10 705,22	12 528,52
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	162,00	
Dettes fiscales et sociales	122 614,04	79 878,89
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	30 085,13	17 600,58
TOTAL DETTES	170 077,62	121 516,02
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	277 852,34	262 695,35




Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	270	0,07	120	0,03	150	125,00
Production vendue	374 820	99,93	380 498	99,97	-5 678	-1,49
Production stockée	2 357	0,63	-4 275	-1,12	6 632	-155,14
Subventions d'exploitation	352 447	93,96	362 613	95,27	-10 166	-2,80
Autres produits	61	0,02	44	0,01	17	39,20
Total	729 955	194,61	739 000	194,16	-9 045	-1,22
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.	2 525	0,67	3 891	1,02	-1 366	-35,11
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	26 667	7,11	55 282	14,52	-28 615	-51,76
Total	29 192	7,78	59 173	15,55	-29 981	-50,67
MARGE SUR M/SES & MAT	700 764	186,83	679 827	178,61	20 937	3,08
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	11 431	3,05	10 768	2,83	663	6,16
Salaires et Traitements	526 858	140,46	502 100	131,92	24 758	4,93
Charges sociales	165 375	44,09	152 251	40,00	13 124	8,62
Amortissements et provisions	2 339	0,62	4 907	1,29	-2 567	-52,32
Autres charges	178	0,05	2 773	0,73	-2 595	-93,59
Total	706 181	188,27	672 798	176,76	33 383	4,96
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 418	-1,44	7 029	1,85	-12 446	-177,08
Produits financiers	529	0,14	239	0,06	290	121,60
Charges financières						
Résultat financier	529	0,14	239	0,06	290	121,60
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-4 889	-1,30	7 267	1,91	-12 156	-167,27
Produits exceptionnels			850	0,22	-850	-100,00
Charges exceptionnelles	257	0,07	101	0,03	156	155,04
Résultat exceptionnel	-257	-0,07	749	0,20	-1 006	-134,29
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	-5 146	-1,37	8 017	2,11	-13 162	-164,18

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS LES ORCHESTRE DE MASSY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 277 852 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 5 146 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

L'entreprise applique les recommandations du Plan comptable "Association" retenu dans son secteur d'activité suivant l'avis Règlements du Comité de la Réglementation Comptable portant sur du CNC.

Les principales adaptations du Plan comptable général contenu dans le Plan comptable professionnel sont :

- - Règlement n°99-01

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 20 225 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.



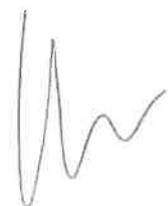
Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 117 203 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	87 813	87 813	
Autres	25 612	25 612	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 778	3 778	
Total	117 203	117 203	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	28 259		28 259		
Total	28 259		28 259		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 170 078 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	11	11		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 367	17 367		
Dettes fiscales et sociales	122 614	122 614		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	30 085	30 085		
Total	170 078	170 078		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	11 180
INTERETS COURUS A PAYER	11
Dettes provis pr congés à payer	6 300
Primes de Bilan- Pouvoir achat CAP	4 000
CONGES SPECTACLES	8 149
Charges sociales - charges à payer	3 092
Total	32 732

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	826		
Engagement de Répétitions d'avance	2 952		
Total	3 778		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	7 346		
Produits constatés avance HT (2,1%)	22 739		
Total	30 085		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 300 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat financier

	31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	529	239
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	529	239
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		
Résultat financier	529	239



Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de reconstitution du fonds de roulement.

